

Mémento

Construction Maison individuelle pour Personne à Mobilité Réduite



Délégation
de Haute-Garonne
Groupe Accessibilité



Version
Avril 2023

Sommaire

<i>Préambule</i>	4
1. Où construire ?	5
⇒ Dans quel lieu géographique	5
⇒ Puis-je atteindre facilement les lieux que je fréquente ?	5
⇒ Suis-je prêt(e) à changer de soignants ?	5
2. L'entrée et la sortie de chez soi	6
⇒ Puis-je accéder à ma maison seul(e) ?	6
⇒ Au niveau de l'habitation,	6
⇒ Mes intervenants peuvent-ils rentrer facilement ?	7
⇒ Ai-je accès à mon espace extérieur en toute autonomie ?	7
⇒ Puis-je sortir facilement dans ma rue	7
⇒ Mon garage est-il facilement accessible ?	8
3. À l'intérieur de la maison	9
⇒ La circulation dans ma maison est-elle simple ?	9
⇒ La chambre	11
⇒ La cuisine	11
⇒ L'éclairage	12
⇒ Les prises électriques	12
⇒ Les sanitaires	13
⇒ La salle de bain	12
4. Quelques recommandations	14
Conseils avant travaux :	14
Conseils pendant travaux :	14
La Domotique :	15
Prévoir l'adaptabilité et l'évolutivité de votre maison	15
5. Aides financières	16
⇒ La prestation de compensation du handicap (PCH)	16
⇒ Le fonds départemental de compensation (FDC)	16
⇒ Le fond social de la mutuelle ou caisse de retraite	17
<i>Bibliographie</i>	18
<i>Annexes : Estimation des coûts</i>	19

1. Préambule



A la suite de plusieurs demandes faites au groupe accessibilité de APF France handicap 31 sur la réalisation de maisons individuelles adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR), ce dernier a décidé de réaliser ce mémento sur les dispositions à mettre en œuvre pour que votre maison corresponde à vos besoins et éviter, autant que faire se peut, les mauvaises surprises.

L'acte de construire n'est pas simple pour tout un chacun, il devient plus complexe lorsqu'il faut intégrer les problématiques liées à la mobilité réduite.

Ce mémento a pour but de faire en sorte que vous vous posiez les bonnes questions afin que votre maison corresponde à vos habitudes de vie et vos besoins liés à votre handicap.

Ce document n'a pas vocation à rappeler les règles d'accessibilité mais doit vous aider à vous alerter sur les éléments sur lesquels il faut vous attarder pour concevoir votre projet.

PMR : personne à mobilité réduite (personnes en situation de handicap, personnes âgées, parents avec enfants en bas âge, ...)

2. Où construire ?

⇒ Dans quel lieu géographique

Centre-ville, campagne, terrain plat, etc.

Le terrain choisi me permettra-t-il de continuer les activités qui me sont chères : travail, engagement associatif, sport, ... ?

⇒ Puis-je atteindre facilement les lieux que je fréquente ?

(ou) les lieux que je serai amené à fréquenter régulièrement : commerces, lieux de soins, établissements sportifs, etc. ?

Dans le cas où j'utilise une voiture, il faut que je puisse stationner facilement :

Y a-t-il une place PMR à proximité ?

L'espace réservé à la voiture doit être dimensionné de telle sorte que l'on puisse y accéder en toute sécurité et sans aucune gêne avec les débattements nécessaires pour monter ou descendre du véhicule (cf. place PMR), et faire les manœuvres nécessaires pour faire demi-tour.

Dans le cas où je me déplace en transports en commun :

Y a-t-il un arrêt accessible près de chez moi ?

Le cheminement pour s'y rendre est-il praticable (trottoirs adaptés, passages protégés, pas de ressauts, ...) ?

⇒ Suis-je prêt(e) à changer de soignants ?

Dans le cas où je déménage plus ou moins loin de mon ancien lieu de vie, il se peut que je doive changer de soignants si ces derniers ne peuvent venir en raison de la distance, et donc ainsi prévoir de trouver de nouveaux soignants.

3. L'entrée et la sortie de chez soi

⇒ Puis-je accéder à ma maison seul(e) ?

Dans tous les cas, à partir de l'extérieur et dans le but d'accéder facilement à la maison,

- ✓ il faudra proscrire les portails étroits, les marches, ressauts, etc...
- ✓ Il faut privilégier les accès, plats larges et dégagés ainsi que les rampes d'accès. Mettre des ascenseurs ou des monte-escaliers est souvent coûteux et demande un temps supplémentaire pour se déplacer.



Schema 1 : Afin d'avoir un cheminement sans obstacle, des rampes peuvent être installées en respectant les critères suivants :

- La longueur de la pente n'excède pas 10 m
- La pente doit être inférieure ou égale à 5 %

En cas de pente supérieure ou égale à 4%, un palier de repos est nécessaire tous les 10 m. Les paliers de repos sont de longueur de 1m40

⇒ Au niveau de l'habitation,

la **porte d'entrée** devra être large et facile à manœuvrer, l'entrée suffisamment grande pour pouvoir se mouvoir ou manœuvrer. Eventuellement, prévoir d'abriter l'entrée afin d'éviter d'être mouillé le temps d'ouvrir la porte en cas de pluie.

En cas de besoin, peuvent être prévus des claviers numériques accessibles pour code d'accès et/ou avec télécommandes

Faire attention à tous les seuils (y compris les plus petits) de portes, en fonction notamment des contraintes techniques, et des systèmes d'ancrage dans les véhicules situés sous les fauteuils roulants car cela peut modifier la hauteur libre sous le fauteuil et accrocher un petit seuil ou le sommet d'une rampe même légère.

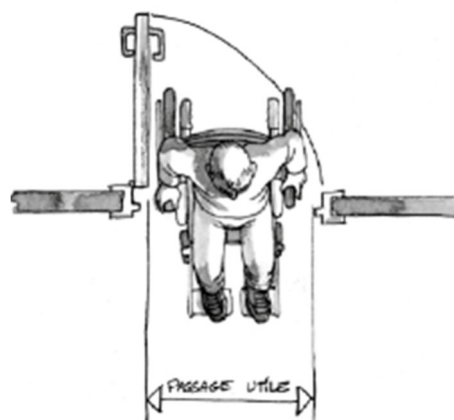


Schéma 2 :

Afin d'assurer le passage d'un fauteuil roulant, la norme handicapé pour une porte d'entrée précise une largeur minimum de 90 cm pour un passage de 83 cm lorsque le vantail est ouvert à 90%. Il s'agit là d'une norme standard qu'il faut adapter en fonction de ses besoins et donc prendre en considération ce passage utile qui est celui qui vous permet de passer la porte sans frotter sur l'encadrement

⇒ Mes intervenants peuvent-ils rentrer facilement ?

suis-je en mesure de leur ouvrir l'accès à mon terrain et à mon logement, à tous mes intervenants (infirmiers, auxiliaires de vie, kiné,...), dans toutes les circonstances ?
Faut-il mettre en place une entrée avec codes ?



Schéma 4

mettre en place un système de communication adapté pour ouvrir aux visiteurs – clavier numérique, visiophone, sons sur les touches, ...

⇒ Ai-je accès à mon espace extérieur en toute autonomie ?

Puis-je accéder et profiter de mon jardin ou de ma terrasse ?

Pour les portes extérieures donnant accès aux balcons, terrasses, entrées, ... privilégiez un rail intégré dans le bâti pour une meilleure qualité d'usage.

De même, il faudra proscrire les marches et privilégier les rampes d'accès.

Pour les extérieurs, il faut privilégier des allées, des trottoirs et/ou des terrasses larges et plats de préférence. Pour faciliter l'accès, ils devront être du même niveau que le seuil des portes et portes-fenêtres de la maison.

Il faut aussi éviter les sols glissants, comme le carrelage par exemple, et privilégier du dallage qui accroche et évacue l'eau.

Enfin, l'éclairage extérieur est une chose importante à penser et est primordial en cas de sorties le soir. Ici également, la mise en place de claviers numériques accessibles pour code d'accès et/ou avec télécommandes est envisageable ; vous pouvez même privilégier des visiophones.

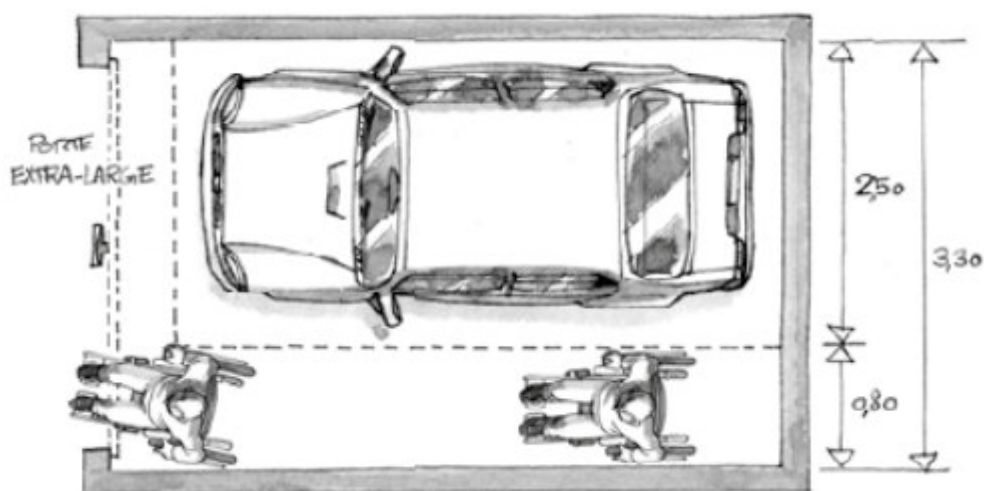
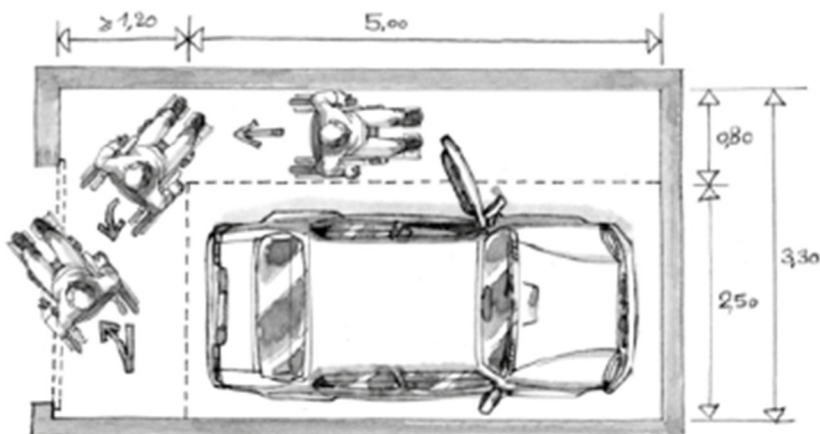
⇒ Puis-je sortir facilement dans ma rue (ou dans mon quartier) ?

Il sera nécessaire que l'accès aux poubelles communes et/ou individuelles soit toujours accessible et dégagé, que ce soit pour les déchets recyclables ou les encombrants.

⇒ Mon garage est-il facilement accessible ?

L'accès au garage est un point important si l'on se déplace souvent en voiture.

- ✓ Puis-je sortir du véhicule, le garer dans le garage ?
- ✓ Puis-je me déplacer dans mon garage avec un véhicule garé ?
- ✓ Puis je rejoindre aisément ma maison après avoir garé ma voiture ?



Schémas 4 et 5 représentent la sortie latérale de la voiture de personnes en fauteuil roulant dans un garage. Prévoir au minimum à l'intérieur des murs 3m30 de largeur sur 6m20 de longueur minimum. Il est prévu communément une circulation pour un fauteuil roulant équivalent à 80 cm autour de la voiture

A noter :

Les schémas ne concernent que les sorties sur le côté du véhicule.

Il faut adapter la disposition de son garage en fonction du type d'aménagement du véhicule et notamment prévoir une sur-longueur (place pour le hayon et le fauteuil) du garage en cas de sortie par l'arrière du véhicule.

4. À l'intérieur de la maison

Tous les endroits de mon habitation me sont-ils accessibles ?

⇒ La circulation dans ma maison est-elle simple ?

Les couloirs doivent être larges. Même si on dit que 90 cm sont suffisants, il vaut mieux prévoir un passage utile plus large par exemple pour pouvoir opérer un demi-tour facilement ou croiser quelqu'un.

Il faut adapter la largeur des circulations en fonction notamment des aides techniques au déplacement dont on a besoin ou dont on pourrait avoir besoin à l'avenir.

Eviter les couloirs en « T », les angles droits ne facilitant pas les manœuvres. Si c'est le cas, prévoir des pans coupés au niveau des angles.

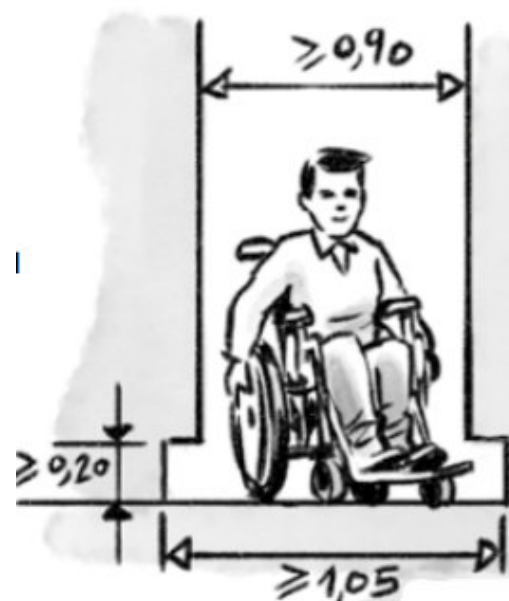


Schéma 6 :

Le couloir doit faire au minimum 90 cm de large. En cas d'angle droit prévoir des pans coupés au niveau des angles sur 20 cm de hauteur permettant un passage de 1 M 05 au sol et sur une hauteur de 20 cm.

Quels sols seraient les plus intéressants ?

Les sols seront de préférence en parquet ou carrelage pour des raisons de facilité de circulation en fauteuil plutôt que de la moquette ou des tapis qui freinent la progression. De plus, les sols durs sont préférables à la moquette pour des mesures d'hygiène (acariens, odeurs, moisissure, ...) car leur entretien est plus facile et plus efficace.

Les portes

Les portes intérieures doivent avoir au minimum 83 cm de passage utile pour une dimension de 90 cm.

Le débattement ne devra pas gêner l'ouverture ou la fermeture une fois dans la pièce. Les portes coulissantes (dites à galandage) peuvent être une bonne alternative.

Les poignées et les serrures doivent être accessibles aisément.

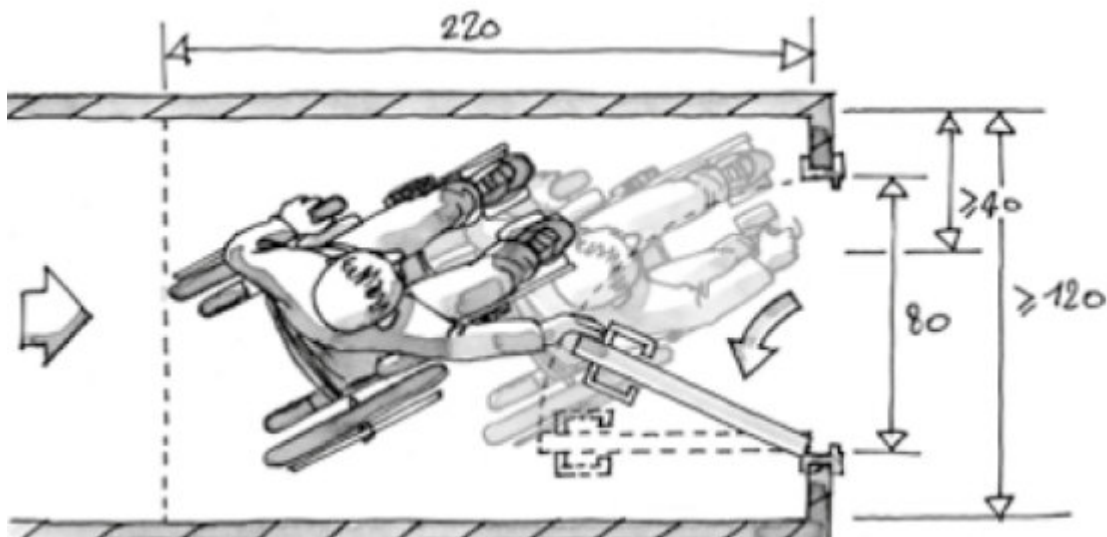


Schéma 7 : lorsque l'on doit ouvrir une porte pour sortir dans un espace d'une largeur de 1m20 environ il faut prévoir la possibilité de manœuvre sur une longueur, entre la porte et l'arrière du fauteuil, de 2m20.

Les poignées de porte devront être facilement préhensibles et manœuvrables en position « debout » comme « assis », ainsi que par une personne ayant des difficultés à saisir et à faire un geste de rotation du poignet. L'effort nécessaire pour ouvrir la porte est inférieur ou égal à 50 N, que la porte soit ou non équipée d'un dispositif de fermeture automatique.



Schéma 8 : évitez les poignées de porte en forme de gros bouton arrondi car ils sont moins préhensibles

Les portes comportant une partie vitrée importante doivent être repérables ouvertes comme fermées à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat, et visibles de part et d'autre de la paroi vitrée.

Prévoir un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré dans l'espace considéré.

Les fenêtres

Pour les volets, prévoir des volets roulants électriques avec télécommande mais aussi manœuvrables manuellement.

Les ouvertures des fenêtres devront être facilement accessibles depuis un fauteuil. En cas de nécessité, il existe des fenêtres à commande électrique.

⇒ La chambre

Les chambres, ou au moins une, devront avoir des dimensions suffisantes pour pouvoir y accéder et manœuvrer aisément avec un fauteuil : dimensions ~4,50 m x 3,50 m.

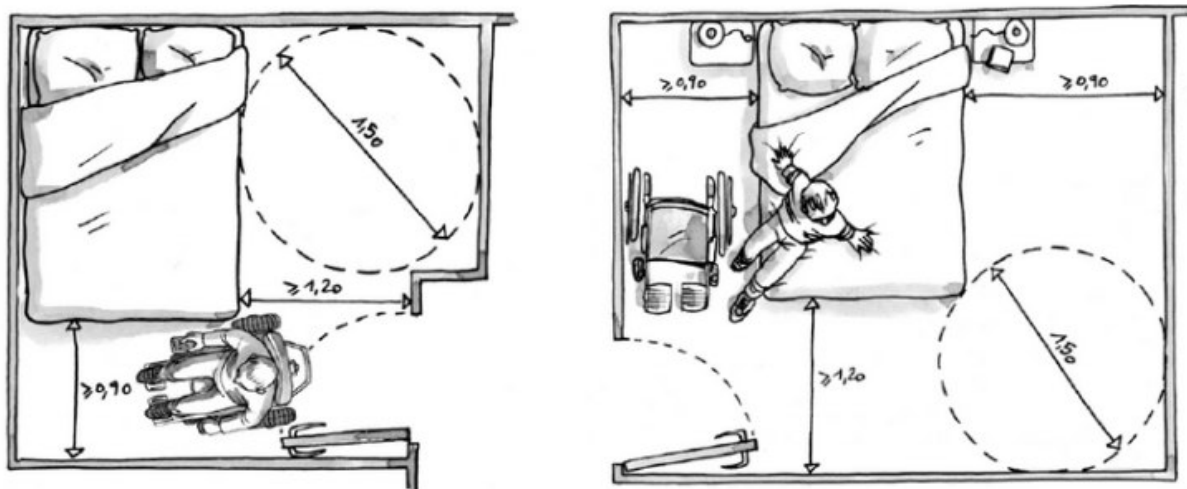


Schéma 9 : une chambre à coucher : prévoir à l'intérieur de la chambre un espace de manœuvre d'un diamètre de 1m50. Autour du lit l'espace minimum entre le mur et le lit doit être de 90 cm. Entre le lit et la porte d'entrée il faut prévoir au minimum une distance de 1m20.

Les rangements me permettent-ils de ranger / attraper mes affaires courantes ?

Autant que faire se peut, éviter les armoires, bahuts, commodes, meubles encombrants, pour privilégier les placards intégrés dans le but de libérer de l'espace. Cela permettra aussi de se mouvoir plus aisément et d'éviter les obstacles qui représentent autant de chutes potentielles.

Les « paniers » coulissants sont parfois pratiques dans les bas des placards.

⇒ La cuisine

Prévoir de positionner le mobilier à hauteur accessible et si nécessaire, prévoir du mobilier adaptable en hauteur.

La cuisine ouverte sur le salon / salle à manger, ainsi que sur l'entrée, évite des obstacles, comme le passage de porte, et réduit au minimum la manutention et le transfert d'objets ou d'éléments (rangement des courses, préparation des repas aisée, passage de plats, ...).

Si besoin, les espaces peuvent être matérialisés par des repères spécifiques pour un meilleur repérage (bandes ou dalles podotactiles, couleurs très contrastées...)

Positionner un cellier le plus proche possible de la cuisine permet de disposer des réserves facilement.

⇒ L'éclairage

L'éclairage devra être efficace, que ce soit par l'intermédiaire de l'éclairage naturel ou électrique. Ce dernier sera diffusé tant que faire se peut par des plafonniers qui évitent le maximum de zones d'ombre. Il existe également des éclairages avec des systèmes de déclenchement automatique qui peuvent être intéressants.

⇒ Les prises électriques

Sont-elles faciles d'accès et en nombre suffisant ?

L'accès aux prises électriques est indispensable dans un logement. Ainsi, pour éviter de se baisser, il existe des rehausses de prises électriques afin que celles-ci soient à bonne hauteur et accessibles.

⇒ La salle de bain

Avant l'aménagement d'une salle de bain, un entretien avec un professionnel du handicap est conseillé : les MDPH et les cliniques spécialisées peuvent déléguer un ergothérapeute pour trouver la meilleure solution à vos difficultés.

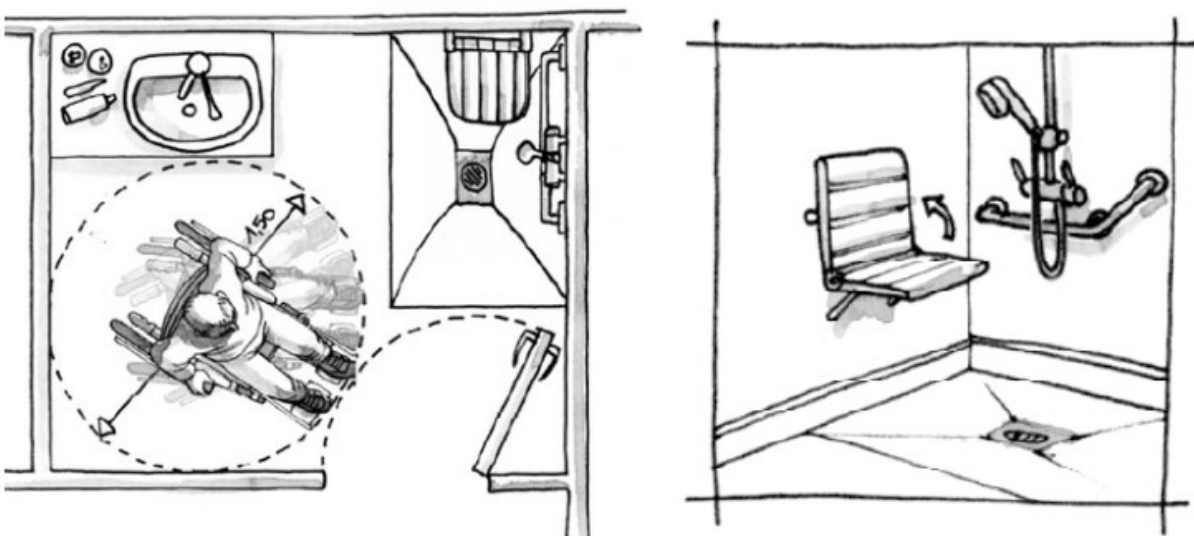


Schéma 10 : à l'intérieur de la salle de bain prévoir selon vos besoins

- un espace de manœuvre pour un fauteuil roulant équivalent à 1m50 de diamètre.
- Une douche à l'italienne avec un siège fixé au mur rabattable.

Faire en sorte que la douchette soit à une hauteur permettant à toutes les personnes de l'utiliser et soit réglable également en hauteur. Prévoir la barre d'appui de manière à ce que la personne assise sur un de ses fauteuils puisse s'appuyer dessus.

Une douche à l'italienne de plain-pied est souvent le plus confortable. Néanmoins, il est nécessaire de la prévoir suffisamment grande pour y mettre un siège adapté à vos besoins. Il existe aussi des sièges de tous types pour rentrer et sortir d'une baignoire.

⇒ Les sanitaires

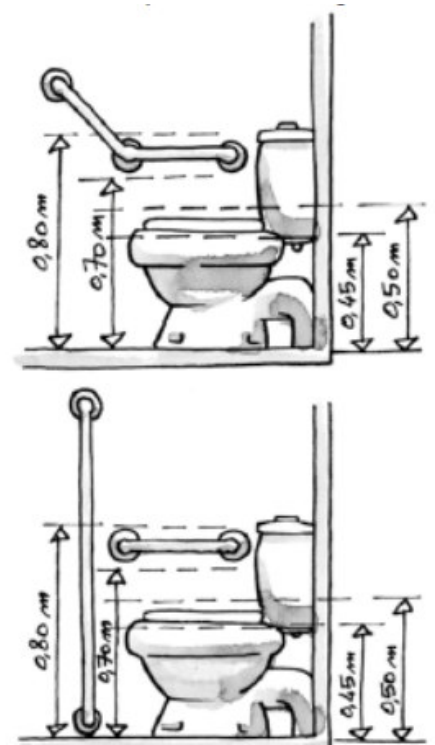
Dans un sanitaire, un espace d'usage d'au moins 1,30 m x 0,80 m avec un espace de manœuvre de diamètre de 1,50 est conseillé, ainsi que la pose d'une barre d'appui (si besoin, en mettre sur les deux côtés ; il existe aussi des barres escamotables).

Quand l'axe de la cuvette est à 60 cm du mur c'est mieux. Il est aussi très important que le mur (ou le coffret) qui est bâti derrière le WC soit aligné avec le bord extérieur de la cuvette afin que le fauteuil puisse être positionné parallèlement aux WC. Réfléchir aussi à la hauteur des toilettes : pensez à vos transferts, ou alors peut-être y aller vous avec un siège douche.

Lors du choix de la robinetterie, privilégier la commande à manette plutôt que les boutons poussoirs.

Un lave-mains accessible et proche est toujours utile.

Pensez à prévoir des espaces de rangement accessibles qui ne gênent pas la circulation à l'intérieur des sanitaires. Ne pas mettre de poubelle dans l'espace d'usage



Bon à savoir :

Dans les pièces comprenant un WC et une douche à l'italienne, demander que les pentes de la douche commencent après le rectangle d'usage (positionné à côté du WC). Ainsi, pour faire le transfert vers le WC, les usagers ne se retrouvent pas en contre pente.

Que ce soit pour la cuisine, la salle de bain ou les W-C, tous les raccordements devront être facilement démontables, accessibles et posséder des bouchons sur les tuyauteries d'évacuation afin de pouvoir les déboucher facilement.

Et pour finir, recommandations concernant les niches d'accueil : qu'elles fassent 50 cm de profondeur et 80 cm de largeur, là où la réglementation ne demande que 30 cm et 60 cm

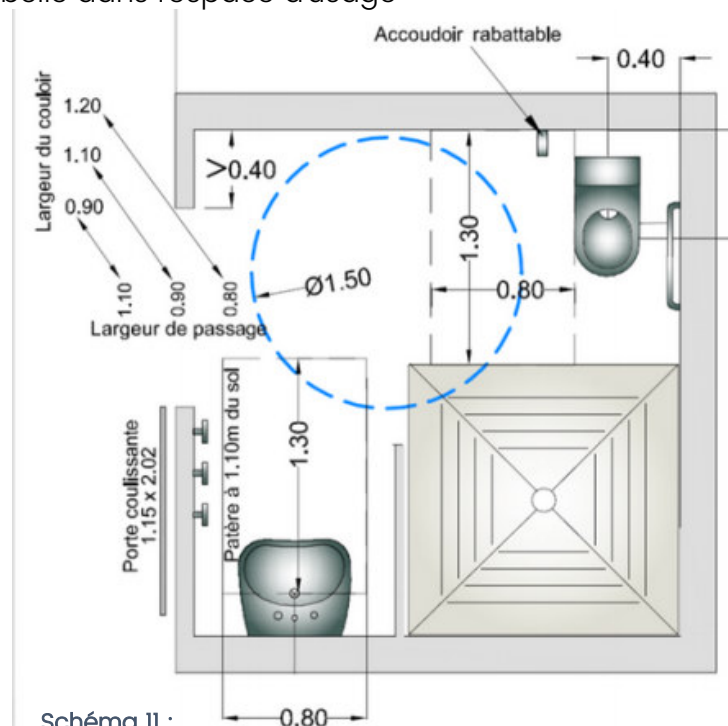


Schéma II :

salle de bain dans laquelle se situe une douche à l'italienne, un WC et un lavabo dont l'entrée se fait à l'aide d'une porte coulissante de 1m15 par 2m02. Il est prévu un espace de 1m30 de longueur sur 80 cm de largeur pour l'utilisation du lavabo. Il est prévu un espace de manœuvre d'un diamètre d'un 1m 50 à l'intérieur de la salle de bain. Des patères sont situées à 1m10 du sol maxi. Le WC dispose d'une barre d'appui fixe contre le mur et à l'opposé.

5. Quelques recommandations

⇒ Conseils avant travaux :

Se faire accompagner par un professionnel, notamment un ergothérapeute, pour établir le bilan de votre situation et évaluer précisément vos besoins peut être un atout.

Envisager le projet de construction dans sa globalité. Par exemple, tous les travaux utiles visant à améliorer le confort énergétique peuvent faire l'objet de plans d'aides au financement.

Faire réaliser l'estimation globale du coût des travaux nécessaires et des aides dont vous pourrez bénéficier, le cas échéant.

Demander des devis détaillés à chaque intervenant avec les références des matériels choisis par l'artisan. Consulter plusieurs entreprises pour pouvoir comparer les prix.

Garder précieusement devis et factures : les devis serviront au calcul des aides financières et les factures sont nécessaires pour le versement des subventions.

Faites réaliser vos travaux par des entreprises professionnelles du bâtiment. Pensez aux conditions matérielles du chantier et à leurs impacts sur votre vie : importance et durée, nombre d'ouvriers, poussière, bruits...

Réalisez un budget détaillé : quels acomptes verser et à qui, qui règle quoi en cas d'aides financières. Attendre les accords écrits des organismes auprès desquels vous avez demandé des aides financières (cf notamment au chapitre Aides financières).

Attendre que le projet financier soit bouclé pour donner votre accord et débiter le chantier. Signez avec les artisans et le promoteur pour pouvoir accéder au chantier.

⇒ Conseils pendant travaux :

Suivez régulièrement l'avancée des travaux dans le but de faire rectifier ce qui ne serait pas conforme et prévenir les éventuels soucis. Prévoir dans le contrat du constructeur la possibilité d'avoir accès au chantier tout au long de celui-ci.

⇒ La Domotique :

Dans le cas où cela est possible, il est important de réfléchir à la mise en œuvre de la domotique, cet équipement s'avérant très utile en termes de gestion de l'habitation mais aussi en termes de sécurité.

La domotique est un système informatique équipé de capteurs qui permet de centraliser tout ce qui peut fonctionner électriquement dans votre environnement, du fonctionnement de l'ouverture des stores à la régulation du chauffage en passant par la climatisation.

En dehors d'avoir un contrôle de votre environnement (température, humidité, suivi de la consommation électrique des appareils, luminosité...), l'aspect sécurité rentre en ligne de compte et est important (détection de présence, CO², fumée, gaz ...).

De plus, la domotique permet de piloter vos équipements à distance : porte de garage, portail, portes, lumière, chauffage, climatisation, TV, machine à laver ...

Aujourd'hui, la domotique est devenue un véritable atout pour les PMR.



Le schéma ci-dessus montre que la domotique peut être utilisée pour de nombreux usages tel que l'ouverture de la porte de la maison, les lumières, les caméras de surveillance, les ordinateurs, la température, les machines, four, machine à laver, ouvrir les fenêtres et bien d'autres utilisations utiles.

⇒ Prévoir l'adaptabilité et l'évolutivité de votre maison

- ✓ Pour les personnes qui restent longtemps dans leur maison, prise en compte du vieillissement et de ses répercussions
- ✓ Prévoir les modifications dans la cellule familiale et de l'entourage proche ;
- ✓ etc.

Mais n'oubliez pas que si vous vivez à plusieurs, l'adaptabilité doit favoriser la qualité d'usage pour tous. C'est pourquoi, il semble indispensable de recommander un pré-équipement, notamment :

- Pour les murs, avec des renforts sur les parties où peuvent être installées des barres de soutien (toilettes, salle d'eau, éventuellement chambre) ;
- Des renforts pour les futures installations de meubles ;
- Prévision des gaines en vue d'installer de la domotique ;
- Prévoir l'aménagement de système de rail, donc les renforts au plafond.

6. Aides financières

⇒ La prestation de compensation du handicap (PCH)

La prestation de compensation du handicap (PCH) est versée par le département et permet de financer des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Elle est personnalisée selon les besoins des demandeurs, autant pour chez vous que chez la personne qui vous héberge si c'est un ascendant ou un descendant. Ce sont les volets "aménagement du domicile" et "aides techniques" qu'il faudra demander pour vous aider dans la construction de votre logement.

Cette prise en charge sera :de

- 100% dans la limite de 10 000€ par période de 10 ans pour des travaux allant jusqu'à 1 500€ ;
- ou de 50% dans la limite de 10 000€ par période de 10 ans pour les travaux supérieurs à 1 500€, en cas de prise en charge à taux plein.

En cas de prise en charge à taux partiel, elle passe à 80% dans la limite de 10 000€ par période de 10 ans pour les travaux jusqu'à 1 500€, ou à 50% dans la limite de 10 000€ par période de 10 ans pour les travaux supérieurs à 1 500€.

⇒ Le fonds départemental de compensation (FDC)

Ce fond peut être sollicité en complément de la PCH (et des autres aides aussi le plus souvent) auprès de la MDPH.

Ce fonds vient en complément de votre PCH. Il permet entre autres de prendre en charge le complément de frais pour faire face à votre handicap..

⇒ Le fond social de la mutuelle ou caisse de retraite

Enfin, vous pouvez envisager de vous rapprocher de votre mutuelle ou de votre caisse de retraite pour connaître les financements possibles liés au fond social.

En règle générale, ce dernier intervient pour toutes les dépenses de santé et annexes : optique, dentaire, audiologie, matériels et aménagements liés au handicap, etc.

⇒ Bon à savoir :

Il existe des dispositifs de financement propres aux communes. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la vôtre !

Exemple à Toulouse : La Ville apporte un soutien financier pour des travaux d'aménagement spécifique et d'adaptation ergonomique destinés à rendre le logement accessible et adapté aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez bénéficier de cette aide si vous

- avez 60 ans ou plus ;
- êtes en situation de handicap sans condition d'âge et justifiez d'une reconnaissance de handicap par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- occupez un logement du parc privé au titre de la résidence principale (locataire, propriétaire, usufruitier, hébergé chez un parent ou occupant à titre gratuit) ;
- remplissez les conditions de ressources mensuelles : 1500 € maximum pour une personne seule et 2500 € maximum pour deux personnes (majoration de 500 € par personne supplémentaire dans le ménage).

Source : Toulouse.fr : <https://www.toulouse.fr/web/urbanisme-habitat/aides-au-logement/seniors>

7. Bibliographie

[L'accessibilité du logement](#) sur [ecologie.gouv.fr](#)

[Aides au logement](#) - Amélioration de l'habitat - Seniors et personnes handicapées sur [toulouse.fr](#)

[Qu'est-ce que l'habitat inclusif ?](#) sur [cnsa.fr](#)

[Accessibilité PMR pour salle de bains les normes à respecter](#) sur [habitatpresto.com](#)

[Guide pour la mise en œuvre des douches accessibles « zéro ressaut » dans les salles d'eau](#) édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, CSTB.

[Normes et dimensions des portes pour personnes handicapés sur](#) [travauxavenue.com](#)

[Largeur de porte PMR et couloir pour handicapé](#) sur [renovationman.com](#)

[Domotique - Maison connectée](#) sur [cfpsecurite.com](#)

[Domotique : 13 bonnes raisons de craquer pour la maison connectée](#) sur [domo-blog.fr](#)

[Architecte d'intérieur handicap et PMR](#) sur [toulouse-architecte-interieur.com](#)

[Aide aménagement logement handicap : le programme Habiter facile de l'Anah pour financer vos travaux](#) sur [Aide-social.fr](#)

Les illustrations proviennent du Guide illustré - [Accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existant](#) 2019

8. Annexes : Estimation des coûts

Entrée	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation de perron et reprise des marches : de 1 500 à 2 000 € - Pose d'une main courante et de nez de marche : de 500 à 1 000 € - Détecteur de présence pour l'éclairage : de 300 à 500 € - Automatisation de l'ouverture du portail : de 1 500 à 2 000 € - Visiophone : de 1 000 à 1 500 € - Installation d'un bloc porte avec dormant monobloc et ouvrant sur pivot avec automatisation : de 5 000 à 7 000€ - Installation d'un digicode avec visiophone : de 1 000 à 1 500€ - 2 portes coulissantes : de 1 500 à 2 300 €"
Espaces de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'une baie vitrée sans seuil : de 2 500 à 3 500€ - Pose de volets roulants automatisés : de 1 500 à 2 500€"
Cuisine	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un sol non glissant : de 30 à 100 €/m² (hors main-d'œuvre) - Nouvel évier et mitigeur "col-de-cygne" : de 2 000 à 2 500 € - Sécurisation de l'installation électrique et pose de quatre prises : de 1 000 à 1 500 €"
Chambre	<ul style="list-style-type: none"> - Pose de 3 détecteurs de présence (2 sorties de lit et 1 en entrée de la chambre) : de 600 à 1 000 € - Pose d'un chemin lumineux : de 500 à 1 500 € - Pose de volets roulants automatisés : de 800 à 1 200 €"
Salle de bain	<p>Installation de la douche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépose de la baignoire, pose du receveur de douche: de 1 000 à 1 500€ - Paroi de douche : de 500 à 1 000€ - Reprise du mur, faïence et peinture : de 1 500 à 2 000€ - Barre en T inversé : de 200 à 400€ - Étanchéité du sol et revêtement antidérapant : de 500 à 1000 € - Plomberie et robinetterie : Dépose robinetterie existante, pose de mitigeur thermostatique : de 200 à 500 € <p>Aides techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Siège de douche : de 300 à 600€ - Barre d'appui : de 100 à 250€"
Sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Inversion de la porte : de 300 à 500 € - Pose d'un sol non glissant : de 300 à 500 € - Installation d'un WC rehaussé : de 350 à 650 € - Pose d'une barre d'appui : de 100 à 250 €"

A noter :

il s'agit là d'un ordre d'idée sur les prix 2021 qui malheureusement ont tendance, ces derniers temps, à fluctuer à la hausse très rapidement. A cela il faut faire attention aux pénuries de certains matériaux et à la durée de validité des devis face aux incertitudes du marché.

Le groupe accessibilité

Ce groupe milite pour une meilleure accessibilité destinée à tous (parents avec poussettes, personnes âgées, personnes atteintes de handicap temporaire ou permanent, visible, invisible, voyageurs avec bagages) avec une haute qualité d'usage. Cela consiste à concevoir la qualité des lieux ou des équipements, non pas seulement à partir de l'image, des techniques et des normes, mais aussi à partir des besoins des usagers dans leur diversité.

Notre groupe intervient de plusieurs manières :

- ✓ actions de représentation (commissions d'accessibilité et groupes de travail de la mairie de Toulouse, de Toulouse Métropole, de Tisséo (transports en commun), et aussi, départemental, régional,...),
- ✓ réponses aux demandes individuelles,
- ✓ créations de documents pour les non-initiés,
- ✓ constats sur le terrain,
- ✓ participations à des manifestations de revendications ou de sensibilisation.

Sujets traités en 2021 - 2023

- ⇒ Participation active à la création d'un manuel pour une meilleure qualité d'usage des bâtiments publics avec la région Occitanie.
- ⇒ Conception de ce mémento.
- ⇒ Contribution à l'amélioration de l'accessibilité du MEET, nouveau parc des expos de Toulouse Métropole, en relation avec la commission départementale d'accessibilité.
- ⇒ Participation active à la concertation de Tisséo Mobibus (TPMR).
- ⇒ Travail de fond avec plusieurs autorités publiques sur divers sujets : amélioration de l'accessibilité dans le cadre du renouvellement urbain, adaptation des casiers de retrait de commande, diminution des dérogations d'accessibilité.

